

Le 27/01/14

Compte rendu CAPL
Mouvement complémentaire IFIP

En réponse à notre déclaration liminaire (ci-dessous) le président ne s'est pas prononcé sur les conséquences des rapports « Pécheur » et IGS sur le statut des personnels DGFIP, nous renvoyant aux négociations en cours au niveau Fonction Publique et en ce qui concerne les informaticiens au Groupe de travail Informatique de la DGFIP.

A propos de la communication à destination des agents des différents actes de gestion, le président a reconnu que le délai permettant aux agents d'effectuer leur choix était très court. A l'avenir et pour les mouvements locaux la note de lancement de la campagne locale se fera immédiatement après la publication du projet de mouvement national.

Le président nous a précisé que le TAGERFIP au 01/01/14 ne sera connu qu'après validation par FSUP c'est à dire dans quelques semaines...

Par contre la liste des postes vacants par établissements nous sera communiquée courant semaine 5.

Le président a communiqué les règles d'affectation locale

Pour les agents administratifs la RAN de LYON regroupe les ESI de Meyzieu, de Lyon Lumière, de Lyon Part Dieu et la DISI Siège (les agents sont affectés nationalement à la RAN).

Par contre pour les postes informatiques l'affectation se fait à la résidence (Lyon et Meyzieu). Il y a donc affectation locale qu'entre les ESI de Lyon Lumière et Lyon Part Dieu.

Nous avons ensuite examiné le dossier de l'agent.

Le premier vœu étant satisfait nous avons voté pour.

Liminaire CAPL Mouvement local IFIP

Monsieur le Président,

Les orientations annoncées par le Directeur Général via la démarche stratégique ne répondent pas aux attentes des personnels. Dès lors, dans le cadre du processus de discussion qui s'est ouvert, nous attendons des engagements forts en matière de dialogue social et en matière de recherche de réponses aux revendications des personnels.

Le rapport PECHEUR sur la fonction publique et le rapport de l'IGF /IGA et de l'IGAS sur l'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire s'inscrivent dans la continuité d'une politique minimaliste en matière de gestion des personnels de la fonction publique. La réduction de la dépense publique a structuré toute l'architecture de ces deux rapports. Pour Solidaires Finances Publiques, ils illustrent une conception inter ministérielle de la fonction publique très éloignée des réalités de terrain. Pire, le rapport sur la mobilité est de nature à raviver les mécontentements fortement exprimés à l'occasion des discussions autour de la loi sur la mobilité. Ces rapports contiennent en germe des remises en cause des statuts mais également des régimes indemnitaires.

Compte tenu de la mise en place de l'espace professionnel unifié à compter du 1/9/2014, une politique ambitieuse de formation d'adaptation à la filière et à l'emploi doit être mise en place. Cette CAPL s'inscrit dans la continuité de la CAP nationale relative à l'examen du mouvement général de mutation à effet au 1/03/2014.

Concernant cette CAP de mouvement local, nous dénonçons la publication tardive sur le site de la DISI de l'annonce de ce mouvement avec pour conséquence un délai très réduit pour les agents pour effectuer leur demande. Pire dans certains établissements la communication aux agents n'a été faite que 3 jours avant la date limite de dépôt des demandes.

Monsieur le Président, les agents attendent plus de respect de la part de l'administration. Il faudra à l'avenir améliorer très sensiblement votre communication.

En réponse à la déclaration intersyndicale au CTL du 7 janvier vous nous aviez indiqué que vous ne feriez parvenir le TAGERFIP ainsi que le tableau des postes vacants, documents fort utiles pour cette CAPL.

A ce jour nous n'avons toujours rien reçu ce qui nous empêche de vérifier que les règles de mutation sont bien respectées.

Nous réaffirmons conformément aux consignes données par la Direction Générale au réseau, que ce mouvement local doit inclure tous les IFIP qui souhaiteraient changer d'affectation au niveau directionnel au sein de leur résidence.

En conclusion, Solidaires Finances Publiques réaffirme son attachement à un mouvement national, reposant sur des règles d'affectation les plus fines possible. Les affectations au plan local doivent s'inscrire dans le prolongement et dans le respect des règles nationales. Ainsi, nous condamnons le recours aux détachements.